

# RÉSEAU NATIONAL JEUNES EN ERRANCE

Février 2017

bulletin n° 1-2017

## SOMMAIRE

Articles, revues, livres, rapports, images...	p.2
Les rencontres nationales « jeunes en errance » en 2017	p.2
Les « grands dossiers » en cours du côté de l'Etat	p.3
Deux questions posées aux équipes	p.4
Le rapport de l'Assemblée nationale sur l'avenir de la prévention spécialisée	p.5
Sur le site internet « Jeunes en errance »	p.5

***Ce bulletin est réalisé et diffusé par les CEMÉA avec l'aide financière du Ministère des Affaires Sociales, du Travail et du Droit des femmes (Direction Générale de la Cohésion Sociale) dans le cadre d'une convention CEMEA-DGCS pour l'animation du réseau « Jeunes en errance ».***

CEMÉA. 24 rue Marc Seguin. 75883 Paris cedex 18  
Site « jeunes en errance » : [jeunes-en-errance.cemea.asso.fr](http://jeunes-en-errance.cemea.asso.fr)  
Contact : [francois.chobeaux@cemea.asso.fr](mailto:francois.chobeaux@cemea.asso.fr)

## **ARTICLES, REVUES, LIVRES, RAPPORTS...**

---

### **« Au temps du sans-abrisme. Enquêtes de terrain et problème public ».**

Coordonné par Pascale Pichon, Claudia Girola et Elodie Jouve. Publications de l'université de St Etienne, 2016.

453 pages, un carnet central de photos, un index, 26 auteurs incontournables : une somme !

C'est à la fois un ouvrage de synthèse orienté côté sciences politiques et sociologie (La construction du problème public, la construction du public, la fonction sociale de l'urgence sociale...), et un ouvrage sur l'articulation entre la recherche, les usagers et les utilisations sociales de la recherche. De jeunes chercheurs présentent comment ils font, comment les « observés » peuvent aussi être les acteurs de leur vie...

Un ouvrage évidemment utile pour les apprentis chercheurs, pour la rédaction de mémoires professionnels, mais tout aussi utile pour les professionnels qui accepteront de se colleter à ses contenus dans un pas de côté qui peut aider à penser autrement ce que l'on fait.

### **« Jeunes en errance »**

La revue de l'atelier du SAMU Social 75, n°9, décembre 2016.

Le bulletin précédent présentait cette petite revue. Le tout récent numéro reprend les contenus d'une après-midi d'échanges professionnels, et les complète par des brèves présentations d'actions d'acteurs parisiens.

Sur internet : [www.samusocial.paris](http://www.samusocial.paris)

### **« Usage(r)s de drogues »**

Bulletin Rhizome n°62, décembre 2016.

Encore un pas de côté pour se mettre à jour sur usages-usagers dans ce bulletin de l'ORSPERE qui articule comme à l'habitude précarité et souffrance psychique. Le mythe de l'interdit, le concept d'addiction, l'adolescence, les salles d'injection...

Disponible sur <http://www.ch-le-vinatier.fr/orspere-samdarra/rhizome/rhizome-n62-usage-r-s-de-drogues-790.html>

On peut aussi le recevoir sous format papier. Voir sur le site de l'ORSPERE.

## **LES RENCONTRES NATIONALES « JEUNES EN ERRANCE » 2017**

---

Elles auront lieu à Poitiers, dans les locaux de l'IRTS, les 21-22-23 novembre.

Dans la suite des Rencontres 2016 à Grenoble, le choix de les construire avec un IRTS n'est pas innocent. Nous envisageons d'organiser la première journée sur la question des formations des intervenants à l'errance, la marginalité, les jeunes en rupture : contenus et démarches dans les formations initiales, stages, choix et accompagnements de mémoires...

Deux possibilités de conférences sont à l'étude : « L'errance essentielle » avec Olivier Jan, à partir de sa toute récente thèse de psycho (mise en sur le site) ; et « SDF et politiques publiques » avec Pascal Noblet, encore pour quelques mois référent du dossier SDF à la Direction générale de la cohésion sociale. Une préparation à cette conférence peut être la lecture de son livre de 2010 « Pourquoi les SDF restent dans la rue », éditions de l'Aube.

## **LES « GRANDS DOSSIERS » EN COURS DU COTE DE L'ETAT**

### **Les « incasables », DGCS**

Aux dernières nouvelles le rapport final est (toujours) en cours de finalisation.

### **Les expérimentations « Sorties d'ASE » versant DGCS**

Le volet « expérimentations » porté par des Conseils départementaux est oublié : aux vives réticences des départements s'est ajoutée la loi de protection de l'enfance de 2016 qui prend en compte le problème : mise en place d'un « entretien d'avenir » à 17 ans, et obligation pour les départements de réaliser un « protocole » de fonctionnement pour éviter les placements multiples.

D'autre part, le Premier ministre (M. Valls) avait commandé à Antoine Dulin, un des « jeunes » du Conseil économique et social, un rapport sur la simplification des mesures des politiques Jeunesse. Ce rapport a été remis mi février, et il devrait être rendu public incessamment.

A propos des sorties d'ASE, le département du Pas de Calais a pris de l'avance en lançant en 2015 un important travail collectif participatif. Les conclusions sont en cours de mise en forme et vont être présentées fin juin 2017. Il ressort des travaux le constat de gros problèmes de "postures éducatives", tant dans les familles d'accueil que dans les établissements d'accueil, très largement liés à de faibles formations initiales (familles d'accueil), à l'absence de formation continue, à l'absence d'analyses techniques partagées, de supervisions... Ce qui renvoie à une dure question de qualification et de fonction des cadres : ou bien ce sont des "anciens" de l'éducation spécialisée et ils sont dépassés, perdus, terrorisés par les tâches administratives qui les embolisent, et ne peuvent rien faire d'autre ; ou bien ce sont des "nouveaux" issus de la filière administrative et ils sont incapables de faire du contrôle technique dont ils ne voient d'ailleurs pas l'intérêt. Quant à l'accompagnement des familles d'accueil, les éducateurs référents estiment que ce n'est pas leur rôle et qu'ils sont là seulement pour faire le lien avec l'institution. Le tout dans un système hiérarchique ultra stratifié, avec des rivalités inter services permanentes.

### **Le rapport final « Accès au logement des jeunes » de la DIHAL**

Ce rapport final (voir le précédent bulletin) prévoyait la rédaction d'un « Vademecum des dispositifs d'hébergement et de logement des jeunes ». Le texte qui suit est extrait du compte-rendu de la mise en place du groupe de travail chargé de le réaliser :

*« Dans la perspective de répondre aux objectifs fixés dans la lettre de mission « jeunes » adressé au DIHAL le 24 septembre 2015, un groupe de travail sur le thème « faciliter l'accès au logement des jeunes » s'est mis en place dans le cadre du comité interministériel de la jeunesse. Animé en partenariat avec la DHUP, la DGCS et la DJEPVA, il a réuni de nombreux acteurs concernés par le logement des jeunes, qu'il s'agisse de représentants de l'Etat, d'associations, d'acteurs du logement et de l'insertion ou encore de représentants des jeunes.*

*Ce groupe de travail a retenu quatre enjeux principaux des politiques du logement en faveur des jeunes, sur lesquels il a souhaité engager une démarche prospective :*

- ✓ *L'amélioration de la connaissance des besoins ;*
- ✓ *L'organisation de la gouvernance locale pouvant favoriser l'élaboration d'une stratégie commune ;*
- ✓ *La consolidation des pratiques d'accompagnement des jeunes dans leurs parcours ;*
- ✓ *Le développement d'une offre diversifiée répondant aux besoins et aux attentes des jeunes dans leur diversité.*

*Dans le cadre de cette démarche, une étude visant à valoriser les initiatives et projets locaux participant à l'amélioration de l'accès au logement des jeunes a été menée. Cette étude a également permis de définir 14 propositions/recommandations parmi lesquelles figure la réalisation d'un vademecum. Il s'agit de donner aux acteurs les informations utiles à l'accompagnement et l'orientation des jeunes vers les dispositifs qui correspondent à leurs besoins. Aussi, au-delà d'une présentation du contenu et des finalités de chaque dispositif, le vademecum précisera les conditions de leur mobilisation et concernera tant l'offre de logement et d'hébergement que les dispositifs d'accompagnement et les aides financières permettant aux jeunes d'accéder au logement.*

Les travaux relatifs au Vadémécum devront s'articuler avec l'actualisation du guide H/L et le projet de déploiement de la « Boussole des droits ». Ces trois outils doivent se compléter de manière à assurer la prise en compte des spécificités locales et des droits fondamentaux.

Le vadémécum doit pouvoir répondre à la question suivante : quels sont les outils existants et comment on arrive à les mettre en œuvre localement.

### **1 - Les 1ères orientations et attentes issues des échanges**

- ✓ **Rappeler les fondamentaux en introduction**
  - La définition du public : une population hétérogène, les différents profils de jeunesse (droits et besoins différents), des parcours non linéaires, quelle tranche d'âge retenir dans le guide, ...
  - La nécessité d'un diagnostic et de s'appuyer sur les documents de planification existants (PDLHPD, PLH, PDLJ, Diag à 360 °)
  - Les acteurs et les partenariats à mobiliser au sein d'un territoire (pour le diagnostic, la recherche de solutions et pour éviter les ruptures de prises en charge), les outils de gouvernance.
  - Améliorer l'articulation des dispositifs
  
- ✓ **Plusieurs entrées en matière pourraient être mises en œuvre**
  - Une approche globale et généraliste : mettre en avant les dispositifs de droit commun (ex le logement est accessible théoriquement à tout le monde) puis les droits spécifiques aux jeunes (ex le FAJ), une entrée globale puis situationnelle.
  - Une entrée par problématiques (et non par statut) : ressources, garantie, caution, mobilité, apprentissage, emploi, alternance...y compris l'hébergement, l'orientation.
  - Par acteurs
  - Par dispositifs
  
- ✓ **Ce qui est acté**
  - Le vadémécum ne peut pas être exhaustif, notamment sur les dispositifs locaux, mais il est destiné à favoriser l'acculturation nécessaire pour mobiliser les différents outils par les acteurs au service des jeunes.
  - Le vadémécum sera un socle destiné à donner des clefs de lecture sur les dispositifs d'aides existants et l'identification des acteurs, pour permettre une déclinaison territoriale. A ce titre, il conviendra de proposer un cadre de déclinaison locale, un renvoi vers les singularités de chaque territoire par domaines (offre de logement, politique jeunesse...) invitant les acteurs locaux (et les élus ?) à trouver des solutions dans les politiques mises en œuvre à différentes échelles de leur territoire.
  - Illustrer les propos/ dispositifs par des expériences locales concrètes (encadrés, puces)
  - Besoin de réfléchir dès à présent au visuel, à la présentation du document
  - Faire remonter les différentes sources existantes, les acteurs de terrain qui pourraient intégrer l'équipe projet ou les dispositifs de territoire qui gagneraient à être connus.

Le réseau « Jeunes en errance » (François Chobeaux) et la FNARS (Elsa Hajman) sont membres du comité de pilotage.

## **DEUX QUESTIONS POSEES AUX EQUIPES**

---

Ces questions posées par David Laumet, de Totem à Grenoble, ont circulé il y a un mois, envoyées directement aux équipes par David. Si certaines pouvant être concernées avaient oublié d'y répondre...

A Totem nous avons commencé à bosser avec de précieux bénévoles, et j'aimerais savoir si vous avez réfléchi à une charte, une convention de bénévolat ou d'autres documents de ce type, et si oui pourriez-vous me transmettre vos documents ?

Le Relais Ozanam, association qui, avec 3 autres, porte Totem, réfléchit à la mise en place d'un CHRS Jeunes en milieu semi-rural. Si vous bossez dans ce type de structure ou si vous en connaissez qui valent le coup d'être connues (pas celles où un jeune ne peut rien faire, rien vivre etc...), pourriez-vous là aussi nous transmettre votre/leur projet de service ?  
[d.laumet@relaisozanam.org](mailto:d.laumet@relaisozanam.org)

## ***LE RAPPORT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE SUR L'AVENIR DE LA PREVENTION SPECIALISEE***

---

Après des auditions et des visites de terrain en 2016, le rapport a été adopté à l'unanimité par les membres de la commission. A lire sur <http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i4429.asp>

Quelques grands points :

- Reconnaissance de l'action particulière de la PS : libre adhésion, anonymat.
- Maintenir la PS dans le cadre de l'ASE. Donc pas de confusion avec la lutte contre la radicalisation, la politique de la ville, la prévention de la délinquance. Et également revenir sur la loi NOTRe qui transfère la PS aux métropoles.
- La rendre obligatoire pour les Conseils départementaux. Donc revenir sur la formulation du code de l'action sociale et de la famille.
- La solidifier et la stabiliser par le biais de conventions d'objectifs.

Le texte est (volontairement ?) flou sur les publics, en développant deux points de vue : l'importance d'un travail auprès des 10-15 ans en lien fort avec les collèges, et un hommage marqué au travail de centre ville (et au réseau Jeunes en errance) auprès des jeunes en forte dynamique de marginalité.

## ***SUR LE SITE INTERNET « JEUNES EN ERRANCE »***

---

Un important document est arrivé dans la section « Travaux d'étudiants » : une thèse de psychologie appuyée sur la psychanalyse l'anthropologie, sur l'errance. Par Olivier Jan, psychologue dans l'EMPP de Rouen. Il y parle de « l'errance essentielle », intimement inscrite dans la personne et qui s'articule et se renforce en permanence avec les situations de vie rencontrées.

Ce devrait être une des conférences des rencontres nationales 2017 à Poitiers.